

Le Châble, le 29 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Christian Reyntjens pour la transformation et l'agrandissement d'une habitation (projet Minergie) avec pose de panneaux solaires en toiture sur la parcelle n° 3598, folio n° 12, zone T3, lieu-dit Les Esserts à Verbier, coord. 2584402/1105684.

M. Bruchez Pierre & Mme. Bruchez Sylviane pour la construction d'une habitation en résidence principale sur la parcelle n° 17898, folio n° 22, zone résidentielle R3, lieu-dit Les Dzardis à Villette, coord. 2582252/1103549.

M. Petoud Albert par le bureau d'architecture Fima Architecture SA pour la transformation et agrandissement d'une maison sur la parcelle n° 15898, folio n° 91, zone village V1, à Fontenelle-Dessus, coord. 2582902/1103876.

M. Gabbud Michel pour l'aménagement de deux places de parc sur la parcelle n° 33400, folio n° 68, zone touristique faible densité T4, lieu-dit la Côt aux Mayens de Bruson, coord. 2581647/1101159.

M. Hentsch Benedict pour la modification du projet autorisé n° 129.15 (agrandissement de l'avant-toit) sur la parcelle n° 724, folio n° 3, zone touristique moyenne densité T3, lieu-dit la Vella à Verbier, coord. 2583497/1105493.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.